



L'ÉCLAIREUR DE HÉNANBIHEN

MAI 2023

Edito 



Le 3 avril dernier, le Conseil Municipal a voté le budget primitif et approuvé le compte Administratif 2022. Pour la section fonctionnement, le total des dépenses de Gestion des Services s'élève en 2022 à 1 031 508 euros contre 1 005 514 euros en 2021. On observe une maîtrise globale de ces dépenses. Dans ce chapitre, les charges à caractère général passent de 294 913 euros (2021) à 310 030 euros.

Une hausse limitée, notamment sur les postes alimentaires et énergie-combustible, grâce à l'adhésion aux groupements d'achat SCA (Service Commun d'Achats) et SDE 22 (Syndicat Départemental d'énergies). Malgré tout, une grande vigilance s'impose pour cette année au regard du niveau de l'inflation passée et à venir.

En ce qui concerne les charges de personnel, **nous passons de 497 566 euros (2021) à 518 532 euros à effectif constant**. Soit une augmentation de 4,20% sur un an. Augmentation qui s'explique en grande partie par la revalorisation du point d'indice de traitement des agents des collectivités territoriales (+3,50 %) et la hausse des charges sur les salaires.

Quant aux recettes, elles ne progressent que très légèrement, ce qui nous permet tout de même de **valider un résultat cumulé de 323 609 euros à la section fonctionnement**, résultat facilitateur à la mise en œuvre de notre programme d'investissement.

Le budget primitif en fonctionnement atteint 1 502 635 euros pour 2023. Il s'agit du budget prévisionnel, qui comme son nom l'indique n'est qu'une prévision pas une certitude. Dans le prévisionnel, on optimise les dépenses et minimise les recettes. Nous devons tenir compte du contexte économique et social, inflation importante sur l'énergie et les produits alimentaires, hausse des charges de personnel due aux salaires et à l'augmentation des charges sociales. Malgré tout, nous avons choisi de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale.

Dans la section investissement :

Nos grands postes d'investissement en 2022 :

- la voirie, que l'on retrouve chaque année, pour 136 440 euros,
- l'aménagement de l'aire de jeux, du carrefour de la rue Maréchal Joffre, du parvis de l'église pour un montant de 121 000 euros et pour lesquels nous avons perçu 24 247 euros de subvention du Département.

L'excédent d'investissement au 31.12.2022 de 339 288 euros nous permet d'envisager avec confiance nos projets à venir.

Nous avons donc inscrit au budget primitif, en grosses dépenses d'investissement, un montant de 315 712 euros pour les travaux susceptibles d'être réalisés en 2023 à la maison des Associations, sachant que le Cabinet d'architectes BW a lancé l'appel d'offres auprès des entreprises et que le permis de construire est déposé. Sur ce projet, nous avons sollicité plusieurs subventions et déjà un retour positif pour 126 000 euros de la DETR (Dotation d'équipements des territoires ruraux). D'autre part, la commune dispose d'une enveloppe de 177 918 euros octroyée par le Département dans le cadre du Contrat de Territoire à utiliser à notre convenance.

Soucieux de la bonne santé financière de notre commune, nos investissements sont programmés en fonction de notre capacité d'autofinancement, du montant des subventions que l'on peut obtenir et au final, si besoin, d'un recours à l'emprunt. D'où la nécessité de bien mûrir les projets et leur calendrier de mise en œuvre.

Jean-Michel LEBRET, Maire
& Catherine CORDON, 1ère adjointe

L'an deux mil vingt-trois, le 3 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Hénanbihen, légalement convoqué le 28 mars deux mil vingt-trois, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Michel LEBRET, Maire.

Étaient présents : M. LEBRET Jean-Michel, Mme CORDON Catherine, M. GAUTHIER Joseph, Mme THEVENIN Eliane, M. DANIEL Jean-Michel, Monsieur HOUZE Daniel, M. LE BRUN Gildas, Mme ABBE Jacqueline M. Yves CRINON, Mme COURCOUX Aurélie, M. MEFFRE Régis, M. MENARD Alexis, M. MEHOUS Gwenaël.

Étaient excusés : Mme DURAND Anne pouvoir à M. GAUTHIER Joseph, M. CHMIELEWSKI Ludovic pouvoir à M. DANIEL Jean-Michel.

• **Approbation du compte administratif 2022 de la commune**

Dépenses de fonctionnement :	1 239 172.23 €	Dépenses d'investissement :	429 476.83€
Recettes de fonctionnement :	1 405 098.41 €	Recettes d'investissement :	497 047.99 €
Excédent de 2022 :	165 926.18 €	Excédent de 2022 :	67 571.16 €
Report excédent 2021 :	157 683.32 €	Report excédent 2021 :	271 717.20 €
Résultat de fonctionnement :	323 609.50 €	Résultat d'investissement :	339 288.36 €

Monsieur le Maire quitte l'assemblée afin que celle-ci délibère sur le Compte Administratif présenté.

Hors la présence de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (11 POUR, 0 CONTRE, 3 ABSTENTIONS) approuve le compte administratif 2022 de la commune, tel que présenté ci-dessus.

• **Approbation du compte administratif 2022 du lotissement du Haut Temple**

Dépenses de fonctionnement :	243 061.97 €	Dépenses d'investissement :	24 814.09 €
Recettes de fonctionnement :	227 474.10 €	Recettes d'investissement :	229 219.51 €
Déficit de 2022 :	- 15 587.87 €	Excédent de 2022 :	205 405.42 €
Report excédent 2021 :	20 668.96 €	Report excédent 2021 :	5 617.34 €
Résultat de fonctionnement :	5081.09 €	Résultat d'investissement :	210 022.76 €

Monsieur le Maire quitte l'assemblée afin que celle-ci délibère sur le Compte Administratif présenté.

Hors la présence de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif 2022 du lotissement du Haut Temple, tel que présenté ci-dessus.

• **Approbation du compte administratif 2022 du lotissement de la Minoterie 2**

Dépenses de fonctionnement :	95 000 €	Dépenses d'investissement :	0 €
Recettes de fonctionnement :	67 424.48 €	Recettes d'investissement :	95 000 €
Déficit de 2022 :	- 27 575.52 €	Excédent de 2022 :	95 000 €
Report déficit 2021 :	- 12 168.55 €	Report déficit 2021 :	- 95 000 €
Résultat de fonctionnement :	- 39 744.07 €	Résultat d'investissement :	0 €

Monsieur le Maire quitte l'assemblée afin que celle-ci délibère sur le Compte Administratif présenté.

Hors la présence de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif 2022 du lotissement de la Minoterie 2, tel que présenté ci-dessus.

• **Approbation du compte administratif 2022 du lotissement des Rochettes**

Dépenses de fonctionnement :	311 890.40 €	Dépenses d'investissement :	311 890.40 €
Recettes de fonctionnement :	311 890.40 €	Recettes d'investissement :	0 €
Résultat de fonctionnement :	0 €	Résultat d'investissement :	- 311 890.40 €

Monsieur le Maire quitte l'assemblée afin que celle-ci délibère sur le Compte Administratif présenté.

Hors la présence de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif 2022 du lotissement des Rochettes, tel que présenté ci-dessus.

• **Affectation du résultat 2022 de la commune**

Le résultat de fonctionnement de 2022 s'élève à **323 609.50 €**.

Il est proposé d'affecter 163 609.50 € au besoin de financement de la section d'investissement 2023 et 160 000 € en excédent de fonctionnement reporté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (11 POUR, 0 CONTRE, 3 ABSTENTIONS) approuve l'affectation du résultat 2022 de la commune.

• **Vote du budget primitif 2023 de la commune**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2023, de la commune. Il s'équilibre comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	1 502 635.00 €	848 352.79 €
Dépenses	1 502 635.00 €	848 352.79 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (12 POUR, 3 CONTRE, 0 ABSTENTION) approuve le Budget Primitif 2023 de la commune de HENANBIHEN, tel que présenté ci-dessus.

• **Vote des taux d'imposition 2023 : reconduction des taux**

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition 2022 :

- Taxe Foncière Bâti : 33.15 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 59.22 %

Monsieur le Maire propose de voter les taux 2023, comme suit :

- Taxe Foncière Bâti : 33.15 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 59.22 %
- Taxe d'Habitation (résidences secondaires et logements vacants) : 13.32 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les taux d'imposition 2023 comme présentés ci-dessus.

~ PAROLE DE LA MINORITÉ ~

Pourquoi, lors du Conseil municipal du 3 avril, le budget de la commune pour 2023 a été adopté par 12 voix pour et 3 voix contre ? **La minorité a estimé** qu'au moins sur 2 points, **nos dépenses ne sont pas maîtrisées**.

Il s'agit en premier lieu des **frais de personnel** : de 2020 à 2022 les dépenses sont passées de 452 172 € à 518 532 € soit une **augmentation de 14.6 %** et pour **2023**, il est budgété : 599 350 € soit **à nouveau une hausse de 15.6 %**. Tout cela sans que nous puissions identifier une amélioration des services rendus aux habitants d'Hénanbihen.

Le second point concerne les **investissements structurants en 2022**. Il n'a été réalisé que **la création des 4 jeux** à côté de l'église pour 90 321 € ainsi que **la mise en sécurité** de la rue du Maréchal Joffre pour 30 948 €.

L'agencement de la Résidence du Parc et de l'accès à l'école publique ne semble plus être une priorité, puisque rien n'est budgété pour 2023. **Le seul investissement ne concernera que le Presbytère**. Cette transformation a été provisionnée à hauteur de **315 712 €**. Mais attention, il ne s'agit pas, comme la presse l'a indiqué du coût définitif, mais uniquement de celui de **la 1er tranche des travaux**. En 2024, une nouvelle somme d'environ 250 000 € sera à nouveau budgétée. Ainsi, **le coût total prévisionnel sera d'environ 700 000 €** en y rajoutant les 130 000 € de l'achat de ce bâtiment. Une somme excessive, pénalisant notre future capacité d'investissement alors que des alternatives moins onéreuses étaient possibles, telle que l'extension de l'actuelle bibliothèque. Hénanbihen a-t-elle les moyens de supporter de telles dépenses somptuaires ?

Alexis MENARD, Régis MEFFRE et Gwenaël MEHOUAS, élus de la minorité

~ DEMANDE POINTS D'ARRETS BREIZHGO—RENTREE SCOLAIRE 2023/2024 ~

Les familles qui souhaitent effectuer une demande de point d'arrêt pour la rentrée scolaire 2023-2024 doivent compléter un formulaire, disponible en mairie, et le retourner en mairie également, **pour le 31 mai dernier délai**.

~ SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) ~

Elaboration du SCOT du Pays de Saint Brieuc :

2 réunions publiques à Hillion le 24 mai 2023 et à Plestan le 07 juin à 18h30



Les travaux d'élaboration du SCOT du Pays de Saint Brieuc se concentrent désormais sur la dernière grande étape, à savoir la rédaction des principes d'aménagement du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui vont définir, pour les prochaines années, les conditions entre autres du développement de l'habitat, du commerce, de la protection de la ressource en eau et des patrimoines naturels...

Afin de présenter et échanger sur les propositions de principes d'aménagement touchant au quotidien des habitants (habiter, se déplacer, consommer et travailler), 2 réunions publiques sont organisées : à Hillion, le mercredi 24 mai 2023 et à Plestan le mercredi 07 juin 2023, à 18h30.

Renseignements au 02 96 58 08 08 ou scot@pays-de-saintbrieuc.org

~ STATIONNEMENT AU PONT BASCULE ~

Un panneau d'affichage dédié aux associations est installé au niveau du parking du Pont Basculé. **Merci de ne pas stationner votre véhicule devant ce panneau**, afin de ne pas masquer les informations des associations.

~ URBANISME ~

DP : déclaration préalable

PC : permis de construire

DP 02207623C0004 : GAEC DES RIVES, générateur photovoltaïque, Le Fais.

DP 02207623C0007 : M. LE BRUN Gildas, clôture, 18 La Roche Couverte.

DP 02207623C0009 : M. BRIQUEL Pierre-Alexandre, clôtures, 2 rue Saint-Derrien.

DP 02207623C0010 : M. GODEFROY Alain, clôture, 6 rue du Colombier.

DP 02207623C0012 : M. CHRISTIEN William, clôture avec portail et portillon, 11 rue des Templiers

PC 02207622C0020 : M. et Mme STEFANESCU, changement de destination d'un ancien local professionnel en habitation, La Ville Poissin.



~ ETAT-CIVIL ~

Mariage :

Le 25 février 2023 : **M. Jean-Michel DANIEL et Mme Amélie LECORGUILLE**

La municipalité présente tous ses vœux de bonheur aux époux.



Décès :

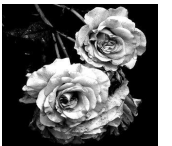
M. Léon BREHAUT, né le 2 janvier 1925 à Hénanbihen, décédé le 31 mars 2023 à Dinan.

M. Désiré FRONTIN, né le 7 juin 1928 à Hénanbihen, décédé le 13 avril 2023 à Fréhel.

Mme Jeannine RAFFRAY née BOUILLARD, née le 16 mars 1928 à Joncherey (90) décédée le 15 avril 2023 à Hénanbihen.

M. Marcel HINO, né le 21 décembre 1948 à Hénanbihen, décédé le 20 avril 2023 à Dinan.

La municipalité présente ses sincères condoléances aux familles.



~ REMERCIEMENTS ~

Famille de Mme Germaine LEFEBVRE née HAMONIAUX : Pierre LEFEBVRE, ses enfants et petits-enfants remercient toutes les personnes qui leur ont témoigné leur soutien lors des obsèques de Germaine.

~ MESSAGES DES ÉCOLES ~

Ecole publique



Si vous souhaitez faire découvrir l'école à votre enfant au cours de l'année scolaire 2022/2023 ou bien à la rentrée de septembre, venez rencontrer l'équipe pédagogique de l'école publique, et bénéficiez d'un moment individualisé et privilégié pour découvrir les locaux et les projets proposés !

A bientôt,

Mme Laurence Couilleaud / école publique, 11 rue Bel Air / ecole.0220847b@ac-rennes.fr / 02.96.31.53.66

Ecole Saint-Joseph



Votre enfant prendra le chemin de l'école en 2023 ? Si vous souhaitez rencontrer l'équipe enseignante, Magalie, Laurence, Elise et Laurence seront ravies de vous accueillir avec votre enfant pour une visite personnalisée afin de vous présenter les programmes scolaires, les bâtiments rénovés et adaptés à chaque âge ainsi que toutes les activités culturelles, sportives et les voyages proposés au sein de l'école.

Inscription possible tout au long de l'année à partir de 2 ans.

À bientôt !

Magalie Le Fresne, directrice. Tel : 02 96 31 53 84

eco22.stjo.henanbihen@enseignement-catholique.bzh / #ecolestjouneecolequibouge#

~ VIE ASSOCIATIVE ~



Dimanche 14 mai : derniers matchs de la saison pour les Equipes de Foot de Hénanbihen !

13h30 : Hénanbihen USFF 2 / Sevignac Rouillac Js 1 (retour) / 15h30 : Hénanbihen USFF 1 / St-Malo Cjf 1 (retour)



RANDO'BIHEN - Circuits des mois de mai et début juin

Pour tous renseignements : randobihen@gmail.com ou **06.27.55.90.46**

Degrés de difficulté () 1 - Facile 2 - Moyen 3 - Difficile

Rendez-vous **mercredi 13H30** - Parking Ecole Privée

10 mai	Pont du Guildo - les 4 vaux	3
17 mai	Circuit des ifs Saint-Maudez	2
24 mai	Plage des vallées - Pléneuf	2
31 mai	Pléboulle - Trécelin	2
07 juin	Chaos du gouët - Ste Anne du Houlin	3
14 juin	Languédias	2

Rendez-vous **vendredi 9H30** - Parking Ecole Privée

12 mai	Plédéliac	1
19 mai	Saint-Potan - Bouguenel	1
26 mai	Hénansal	1
2 juin	Bourseul	1
9 juin	Erquy Viaduc	1
16 juin	Créhen	1

Grosse fréquentation à la chasse aux œufs de l'école Publique !



Soleil, rires d'enfants et galettes saucisses au rendez-vous de ce dimanche 16 avril, bois de Lorgerie à Hénanbihen.

Plus de 120 enfants d'Hénanbihen et des alentours se sont élancés dans les bois, pendant que parents et amis ont pu profiter d'un joyeux moment autour de la buvette.

Merci à tous les bénévoles mobilisés pour l'occasion et bravo à tous les enfants participants et aux gagnants de nos jeux quizz ci-contre en photo !



4 JUIN

Fête HENANBIHEN
Cour de l'école

Champêtre

12H Repas partagé
Nombreux stands
Structure gonflable

ORGANISÉE PAR

www.ecolepubliquehenanbihen.fr

SAINT JO JOUE
DIMANCHE 14 MAI DE 10:00H A 18:00H
HENANBIHEN

Venez essayer de nombreux jeux de société
JEUX A GAGNER - JEUX GEANTS - ACCESSI-JEUX
BOURSE AUX JEUX DE SOCIÉTÉ - TOURNOIS
PROTOZONE - BOUTIQUE
RESTAURATION SUR PLACE

Enfant **GRATUIT**
1€ /Adulte

Bombyz, Riviera Games, Cocktail, NUTS, Offline éditions, J!, GEEK FACTORY

Espace Petite enfance
11h / 16h lecture
« La couleur des émotions »

Espace Enfants
11h Tournoi
« Le grand méchant monstre »

Espace Famille
13h Tournoi
« Monster Palace »

Espace Accessi-Jeux
13h-17h Prototype
« Du coq à l'âne »

Espace Réflexion
16h30 Tournoi
« Look at the stars »

Espace Extérieur
16h30 Tournoi
« Look at the stars »

Buvette - Restauration - Boutique

Vide-Ludothèque
10h00-12h00 Réception des jeux
13h00-17h00 Vente
17h00-18h00 Retour des jeux non vendus

Animation Corn-hole
13h00-17h00
« Armor Hole »

Jeux-concours
10h00-17h00
17h30 Tirage au sort des gagnants

Lieu :
cour de l'école St-Joseph

Kermesse de l'école St-Joseph

Messe le matin dans la cour de l'école par l'équipe enseignante.

Repas grillades le midi : tickets en vente auprès des parents, au Neptune et Chez Nathalie.

Spectacle des élèves début d'après - midi.

Nombreux jeux et restauration rapide, buvette.

Tirage au sort de la tombola en fin de journée.

1er lot : un séjour de 3 jours au Domaine les Ormes,

2ème lot : un bon d'achat de 150 € Chez Nathalie,

3ème lot : 2 invitations pour une soirée au cabaret les Ballons Rouges ainsi que de nombreux autres lots.

KERMESSE
COUR de L'ÉCOLE ST-JOSEPH
DIMANCHE 25 JUIN 2023



Messe : 10h30 / Repas Grillades, Stands & Jeux divers : 12h00
Animations Musicales à partir de 15h / Tirage de la Tombola à 18h
Tickets repas en vente dans les commerces Vival & bar le Neptune

~ ANNONCES ~

Apiculteur amateur récupère gratuitement tout essaim d'abeilles qui se serait posé chez vous.
Dans le secteur d'Hénanbihen.
Contact : 06.11.08.86.15



A louer à Saint-Denoual :



Maison individuelle T4 112 m² avec garage.
590 € par mois charges non-comprises.
Disponible au 1er juillet 2023.
Contact : 07.57.42.51.02 ou 06.75.01.64.92

Taxi du Frémur

Bonjour, je tiens à remercier toute ma clientèle de Hénanbihen et alentours pour toutes ces années sur la route à vos côtés. Depuis fin mars j'ai passé la main à mon collègue.
Pour les habitants qui se posent la question, oui il y a toujours un taxi conventionné sur la commune de Hénanbihen.
Ce sera désormais **Taxi THAL'EN** (Jordan) qui pourra vous conduire.
Pour le joindre : 02.96.62.04.24

Merci à tous et à bientôt.
M. LETACONNOUX Nicolas

Bois de chauffage à vendre. Contact : 06.32.46.86.04

Recherche babysitter pour mariage le 10 juin

Nous sommes à la recherche de 2 jeunes, si possible des jeunes filles, pouvant garder les enfants de nos invités lors de notre mariage, environ 10 enfants.
- Horaires : de 17h à 00h. Lieu du mariage : Château de la Guyomarais (à 6 km d'Hénanbihen)
- Nous pourrions convenir avec eux de la gratification pour ce babysitting de mariage.
Contact : Aymeric GABALDA au 06.20.43.96.46



Don du Sang

La prochaine collecte de sang aura lieu :

le vendredi 26 mai 2023
à la salle des fêtes de Matignon de 14h15 à 18h45

Merci de vous inscrire sur
mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

Donner est un acte généreux qui sauve des vies.

~ AGENDA ~

Dimanche 14 mai : Journée jeux de société, de 10h à 17h, organisée par l'école St-Joseph, dans la cour de l'école.

Mercredi 24 mai, RAPPEL pour la sortie dans le Finistère pour le Club du Bon Accueil : **départ à 8h15 du parking de la mairie.**

Dimanche 4 juin : Fête champêtre organisée par l'A.P.E. de l'école publique, dès 12h dans la cour de l'école



Vendredi 16 juin : Concours de boules du Club Bon Accueil



Dimanche 25 juin : Kermesse de l'école Saint-Joseph



Pour d'autres infos, au fil de l'eau, téléchargez l'application Panneau Pocket sur votre téléphone et choisissez Hénanbihen

La Mairie :

La mairie est ouverte :

- Du lundi au vendredi

de 9H à 12H

- Le lundi, mercredi, vendredi de 14h à 16h30

- Possibilité de prendre rendez-vous avec le Maire ou ses adjoints **le samedi.**

☎ : 02.96.31.52.49

mairie.henanbihen@wanadoo.fr

<https://www.henanbihen.fr/>

L'agence postale :

L'agence postale est ouverte du **lundi au vendredi** de 9H à 12H

Parution du prochain Eclaireur : semaine 24 (du 12 au 18 juin).

Date limite d'envoi de vos articles : 22 mai 2023 / mail : mairie.henanbihen.com@orange.fr

Directeur de Publication
Jean-Michel LEBRET